

Le 4 décembre 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Starter Wallonia : le dispositif SAACE repensé pour booster l'emploi

À l'initiative du Vice-Président wallon et Ministre de l'Économie et de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, le Gouvernement wallon a adopté, en première lecture, l'avant-projet de décret modifiant le Décret du 21 décembre 2022 relatif à l'agrément et au subventionnement des structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE).

« *Notre objectif est clair : rendre le dispositif plus efficace et plus lisible pour les chercheurs d'emploi. Nous voulons offrir un parcours simple, adapté aux besoins de chacun, tout en consolidant nos opérateurs et en simplifiant la coordination sur l'ensemble du territoire wallon.* » souligne Pierre-Yves Jeholet.

Principales évolutions :

- **Collaboration renforcée, 4 structures au lieu de 11** : 3 structures généralistes + 1 dédiée à la construction.
- **Parcours clarifié** : accompagnement individuel, complété par des formations collectives.
- **Découpage territorial rationalisé** : basé sur les 4 directions du FOREM pour éviter les chevauchements.
- **Orientation de qualité** : test de maturité à l'entrée et réorientation si nécessaire, en partenariat avec le FOREM et l'IFAPME.
- **Suivi intégré** : encodage dans le dossier unique FOREM pour relier emploi et entrepreneuriat.

« *Cette réforme, c'est un engagement concret pour stimuler l'entrepreneuriat et la création d'emploi en Wallonie. Elle permet à chaque citoyen de développer son projet professionnel et entrepreneurial dans les meilleures conditions.* », conclut Pierre-Yves Jeholet.

CONTACT PRESSE :

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Vice-Président
nicolas.reynders@gov.wallonie.be +32 473 27 14 79